

1979
2019

Le diocèse de Belfort- Montbéliard fête ses 40 ans

DOSSIER DE PRESSE

JUSTYNA LOMBARD



Qu'est-ce qu'un diocèse ?

- Part de l'Église confiée à un évêque pour qu'il en soit, avec la coopération de l'ensemble des prêtres, le pasteur (Code de droit canonique de 1983, qui reprend les termes du concile Vatican II)
- Par extension, le territoire correspondant, placé sous la responsabilité de l'évêque. Le diocèse porte le nom de la ville où réside l'évêque et où se trouve la cathédrale. (Glossaire de la Conférence des évêques de France)

Carte des diocèses de France :



UNE PAGE D'HISTOIRE

L'Église catholique a toujours été présente sur le territoire du Nord Franche-Comté, à la fois pleinement actrice et témoin de l'histoire, accompagnant les habitants à toutes les époques, face aux mutations socio-culturelles, à l'essor démographique et industriel d'après 1871.

Elle a donné sa part à la résistance en 1940-44. Après la guerre, elle a été à l'origine du premier centre aéré de Belfort, "La fourmilière".

La question de la création d'un diocèse sur le territoire est posée au milieu des années 1970, **essentiellement à cause de la réalité sociale** du Nord Franche-Comté : Belfort, Montbéliard, Héricourt et leurs alentours se développent fortement en raison de l'activité industrielle.

La diversité des chrétiens appelle un travail vers leur unité. L'Église tient à s'adapter à cette évolution de la région.

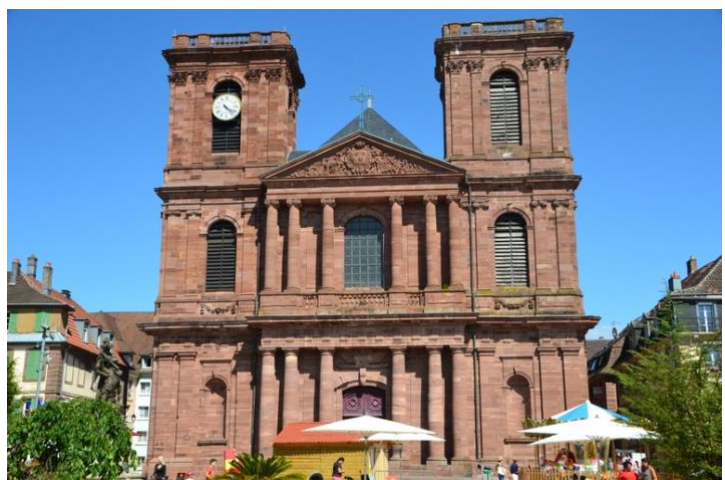
Le 3 novembre 1979, le Pape Jean-Paul II érige par la bulle « Qui divino concilio » le nouveau diocèse de Belfort-Montbéliard en invitant par là-même à dépasser les frontières internes de l'Aire Urbaine.

Cet acte de fondation :

- est signe d'unité sur l'Aire Urbaine
- favorise l'œcuménisme et le dialogue interreligieux
- accompagne mieux la réalité industrielle et la vie ouvrière

Qu'est-ce une bulle ?

Document pontifical par lequel le Pape pose un acte juridique important, telle une nomination épiscopale, une définition dogmatique ou une canonisation, la bulle tire son nom du sceau de plomb utilisé pour la sceller (bulla en latin).



**Bulle de Saint Jean Paul II « Qui divino concilio » du 3 novembre 2019,
Traduction utilisée pour la lecture publique de la Bulle, le 15 décembre 1979 à la
Cathédrale Saint Christophe de Belfort :**

Jean Paul, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu

Par dessein de Dieu, placé à la tête de l'Église universelle, nous n'estimons rien de plus important que de pourvoir convenablement au bien du peuple chrétien.

Comme notre vénérable frère Marc Lallier, Archevêque de Besançon, a demandé au Saint-Siège, après avoir entendu la Conférence épiscopale de France, que l'archidiocèse de Besançon soit divisé et qu'un nouveau diocèse soit érigé, sur l'avis favorable de notre vénérable frère Egano Righi Lambertini, ancien Archevêque titulaire de Doclea et Nonce Apostolique en France, nous avons établi ce qui suit :

Nous détachons de l'archidiocèse de Besançon le Territoire de Belfort, la partie du département du Doubs appelée Pays de Montbéliard, le canton d'Héricourt et la commune de Châlonvillars. Ces territoires réunis constituent le nouveau diocèse de Belfort-Montbéliard, dont nous établissons le siège à Belfort, l'église Saint Christophe étant promue au rang de cathédrale. En outre, nous établissons ce diocèse suffragant du siège métropolitain de Besançon, dont il est détaché. Un chapitre de chanoines sera constitué pour cette nouvelle Église, selon les coutumes en vigueur et les règles à définir en temps opportun. En attendant, des consultants diocésains seront désignés pour aider l'Évêque de leur Conseil et de leur action. Les ressources seront constituées soit par les dons des fidèles, soit par leurs biens qui reviennent au diocèse de Belfort-Montbéliard, selon les prescriptions du Code de Droit canonique. En ce qui concerne l'éventuelle fondation d'un séminaire, on observera les règles du droit commun, les lois de la Congrégation pour l'Éducation Catholique, en tenant compte du décret « optatam totius » du Concile Vatican II. Le diocèse étant érigé, les prêtres qui exercent une fondation dans le nouveau diocèse y seront incardinés. Les actes et les documents qui concernent le siège épiscopal de Belfort-Montbéliard seront envoyés à ses services diocésains et minutieusement conservés aux Archives.

Nous désignons notre vénérable frère Angelo Felici pour l'exécution de notre ordonnance et la rédaction des procès-verbaux qui seront envoyés à la Congrégation des Évêques.

Donné à Rome, près de Saint Pierre, le 3 novembre 1979, la deuxième année de notre Pontificat.

Sébastien, Cardinal Baggio,
Préfet de la Congrégation des Évêques

40 ans du diocèse à l'Axone de Montbéliard



- Programme : voir le dépliant ci-joint.
- A noter :

Appel au bénévolat :

L'organisation des 40 ans du diocèse à l'Axone de Montbéliard a de grands besoins de bénévolat : la mise en place du matériel dans différents espaces, service à table, accueil, hébergement et accueil des 50 acteurs de la Compagnie des Actes... tous les habitants de l'Arie Urbaine sont les bienvenus pour apporter leur pierre à l'édifice ! Si vous êtes intéressé, contactez-nous : 40ans@diocesebm.fr

Audition pour danser dans la comédie musicale de la Compagnie des Actes : « Jésus, don d'une vie » le 23 novembre 2019 :

- Pour les personnes de plus de 15 ans
- Un courrier de motivation avec votre expérience et photo en pied à envoyer à cdactes@gmail.com avant le 10 novembre.